

Article 10 (SFDR)- Publication d'informations en matière de durabilité d'un fonds article 8

Flexam Tangible Asset Income Fund II ("FTAIF II")

Version actuelle : 10/02/2025

Historique des mises à jour :

25/07/2023

16/05/2024

21/05/2024

Sommaire :

a) Résumé	2
b) Sans objectif d'investissement durable	3
c) Caractéristiques environnementales et sociales du produit financier	3
d) Stratégie d'investissement	3
e) Proportion d'investissements	4
f) Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales	5
g) Méthodes applicables aux caractéristiques environnementales ou sociales.....	11
h) Sources et traitement des données.....	11
i) Limites aux méthodes et aux données	12
j) Diligence raisonnable	13
k) Politiques d'engagement	13
l) Indice de référence désigné	14

a) Résumé

FTAIF II (le Fonds), dont Flexam Invest Asset Management (Flexam) est l'AIFM, n'a pas d'objectifs d'investissement durable au sens du Règlement (EU) 2019/2088, mais promeut les caractéristiques environnementales et sociales suivantes :

- L'atténuation des changements climatiques ;
- La performance énergétique ;
- L'utilisation durable des ressources ;
- La protection des écosystèmes et de la biodiversité ;
- La bonne gouvernance et la lutte contre la corruption ;
- Le respect des droits de l'homme et la lutte contre les discriminations.

La stratégie d'investissement du Fonds favorise les caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées à travers :

- Une orientation vers la décarbonation des transports, de la logistique et de l'énergie : Flexam investit dans les secteurs ferroviaire et maritime au service des énergies renouvelables (navires de fret transportant de la biomasse, CTVs exploitant des parcs éoliens offshore) et contribue à l'économie circulaire en finançant des actifs en mi-vie ou reconditionnés.
- Des politiques d'exclusion : au niveau sectoriel, géographique et normatif

Au cours de la phase de pré-investissement, Flexam effectue une due diligence approfondie afin de s'assurer que l'investissement est conforme aux critères environnementaux et sociaux du Fonds. Cette due diligence comprend :

- Une analyse ESG approfondie : examen de la documentation fournie, questions-réponses, recherches sur Internet ;
- Un questionnaire ESG (conçu avec EthiFinance¹) : évaluation du respect, par l'actif, l'opérateur et l'utilisateur final, des Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU ;
- Un processus Know Your Customer (KYC) : vérification de l'identité et de l'intégrité du client vis-à-vis de la corruption, du blanchiment d'argent, de l'évasion fiscale ou du financement d'activités illégales.

Flexam s'assure que l'investissement reste conforme pendant la période d'investissement en actualisant le questionnaire ESG dans la gestion de portefeuille, et en produisant un rapport ESG chaque année. Pour mieux évaluer sa performance, Flexam se soumet à la notation UNPRI pour 2023.

Par ailleurs, Flexam souhaite étendre sa politique ESG au-delà de ses investissements en ayant un impact sur les décisions stratégiques et les opérations de ses contreparties à travers le conditionnement d'offres aux critères ESG élevés, l'inclusion de clauses conditionnant la

¹ EthiFinance est un groupe européen de notation, de recherche et de conseil innovant, au service de la finance durable. Le groupe apporte des solutions aux investisseurs, aux entreprises et aux organisations pour répondre aux enjeux de financement ainsi qu'aux transformations environnementales et sociétales. Il a été mandaté par Flexam pour réaliser la charte ESG de la société de gestion et le questionnaire ESG utilisé en due diligence pré-investissement et périodique.

poursuite du contrat au respect d'objectifs d'émissions ou en incitant ses contreparties à réfléchir à leur impact sur les facteurs environnementaux et sociaux en participant à la complétion du questionnaire ESG.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds. Lors des revues annuelles de gestion de portefeuille, les notations ESG des transactions sont révisées. Le Fonds a obtenu au 31/12/2023, une note ESG globale satisfaisante de 83/100 selon la matrice d'évaluation ESG d'EthiFinance.

b) Sans objectif d'investissement durable

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais il n'a pas d'objectifs d'investissement durable au sens du Règlement (UE) 2019/2088.

c) Caractéristiques environnementales et sociales du produit financier

Le Fonds promeut les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance suivantes :

- L'atténuation des changements climatiques ;
- La performance énergétique ;
- L'utilisation durable des ressources ;
- La protection des écosystèmes et de la biodiversité ;
- La bonne gouvernance et la lutte contre la corruption ;
- Le respect des droits de l'homme et la lutte contre les discriminations.

d) Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement du Fonds favorise les caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées principalement à travers des politiques d'exclusion :

- **Au niveau sectoriel** : le Fonds exclut du périmètre de ses investissements les actifs opérant dans les secteurs suivants :
 - Les actifs impliqués dans des projets de charbon thermique ;
 - Les actifs impliqués dans des projets pétroliers et gaziers non conventionnels, c'est-à-dire dans le pétrole de schiste, le gaz de schiste, les sables bitumineux ou les ressources pétrolières et gazières de l'Arctique ;
 - Les actifs liés à la production de boissons alcoolisées distillées et de tabac - et leurs dérivés ;
 - Les actifs impliqués dans la production d'armes controversées, à savoir les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions, les armes nucléaires, les armes biologiques et chimiques et les munitions à uranium appauvri.

- Les actifs utilisés pour la production, la vente ou l'achat d'équipements et de biens dont le but est « d'infliger la peine capitale, la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ».
- **Au niveau géographique** : le Fonds exclut du périmètre de ses investissements certaines géographies selon une liste d'exclusions comprenant les pays en guerre, les pays sous sanctions internationales ou les pays dans lesquels les droits de l'homme ne sont pas respectés.
- **Au niveau normatif** : le Fonds exclut du périmètre de ses investissements les actifs ne respectant pas la réglementation ou dont l'opérateur ne respecte pas la réglementation, aussi bien à propos de la performance énergétique, de la sécurité, de la corruption, du respect des droits de l'homme ou du droit du travail par exemple.

Le Fonds investit dans des actifs respectueux de l'environnement dans le but de contribuer à la décarbonation du transport et de la logistique. Flexam veut contribuer à l'écologisation de ces secteurs en acquérant des actifs plus respectueux de l'environnement, avec une meilleure efficacité énergétique et utilisant des nouveaux carburants moins polluants, comme des hélicoptères alimentés au Sustainable Aviation Fuel (SAF) ou des navires au biodiesel par exemple. Flexam a également pour objectif de continuer à financer le secteur du fret ferroviaire, représentant une véritable alternative aux moyens de transport routiers plus polluants.

Le Fonds cherche également à favoriser la transition énergétique en investissant dans des actifs tels que des navires opérant sur des parcs éoliens offshore ou des navires de fret transportant de la biomasse. Dans le cadre de cette stratégie d'investissement orientée vers la transition énergétique, d'autres énergies renouvelables sont aussi envisagées comme secteur d'investissement telles que la géothermie ou le photovoltaïque.

Enfin, dans le cadre de l'évaluation initiale de la diligence raisonnable en matière d'ESG, Flexam recueille des informations (via des ressources externes et du questionnaire ESG) sur la structure de gouvernance d'entreprise et les politiques et procédures pertinentes de chaque société bénéficiaire d'un investissement (les contreparties). Toutes les contreparties sont évaluées en fonction de quatre critères clefs de bonne gouvernance :

- Structures de gestion saines,
- Relations avec les employés,
- Rémunération du personnel et
- Conformité fiscale.

e) Proportion d'investissements

Les informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe précontractuelle. Il est rappelé que le produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, sans avoir pour objectif l'investissement durable au sens du Règlement (UE) 2019/2088.

Au 31/12/2023, 58% des investissements réalisés par le Fonds sont alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues.

Bien que certains investissements ne soient pas directement alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier, ils peuvent s'intégrer indirectement dans une stratégie responsable. C'est par exemple le cas des balances volumétriques, des conteneurs frigorifiques et des remorques, qui ont été financés pour un opérateur qui a souscrit un prêt syndiqué « vert » conditionné à un certain nombre de covenants, dont la réduction des émissions carbone, l'utilisation de panneaux photovoltaïques dans ses centres logistiques et l'installation de bornes de recharge électrique dans ses centres logistiques pour verdir sa flotte.

f) Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Au cours de la phase de pré-investissement, une analyse ESG approfondie de l'actif est effectuée pour s'assurer que l'actif entre dans le périmètre d'investissement du Fonds en termes de critères ESG tels que décrits en partie d) *Stratégie d'investissements*.

Cette analyse pré-investissement s'accompagne de la réalisation d'un questionnaire ESG développé avec Ethifinance pour évaluer le respect des Objectifs de Développement Durable tels que définis par l'ONU aux différents niveaux de la transaction :

- Actif
- Opérateur/loueur
- Utilisateur final

Ce questionnaire consiste en une grille d'évaluation de 19 critères présentés ci-dessous. Chacun de ces indicateurs permet d'adresser une ou plusieurs caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. Certains permettent également de mesurer la bonne gouvernance de la contrepartie selon les quatre piliers suivants :

- Structure de gestion saine
- Respect des obligations fiscales
- Relations avec le personnel
- Rémunération du personnel

La complétion du questionnaire permet de contrôler les différents indicateurs pour s'assurer que l'investissement ne présente pas un risque en matière de durabilité.

Une fois l'investissement réalisé, Flexam veille à ce qu'il reste responsable tout au long de la période d'investissement. Le questionnaire ESG est mis à jour annuellement dans le cadre du processus de gestion de portefeuille. Il s'agit de le compléter de la même façon que pendant la période d'investissement, c'est-à-dire en répondant à l'ensemble des indicateurs.

Ce contrôle périodique réalisé par l'équipe d'investissement permet de s'assurer qu'un risque en matière de durabilité ne soit pas survenu depuis la date d'investissement.

Un rapport ESG est également produit chaque année afin d'évaluer les performances ESG des investissements du Fonds sur l'année. Dans le cadre de l'évaluation de performance, Flexam se soumet également à la notation UNPRI pour l'année 2023.

Familles	Sous-familles	Indicateurs	Caractéristiques environnementales et sociales
Actif	Composition de l'actif	L'actif considéré a-t-il par le passé subi une avarie ayant entraîné des dégâts environnementaux / humains ?	Protection des écosystèmes et de la biodiversité
		L'actif utilise-t-il des technologies innovantes ? Si oui, préciser en commentaire le type de technologie et quels sont les gains apportés (actifs, efficacité énergétique, gains de performance, humains).	Atténuation du changement climatique, Performance énergétique
	Energies utilisées	"Pourriez-vous indiquer le type d'énergie utilisée (fossiles, électriques, etc) ainsi que l'efficacité énergétique de votre actif ? Selon la réponse que vous apporterez, merci de donner la note qui vous semble la plus appropriée."	Atténuation du changement climatique, Performance énergétique, Utilisation durable des ressources
		"L'actif va-t-il évoluer en matière d'efficacité énergétique (Préciser en commentaire, les évolutions prévues)"	Atténuation du changement climatique, Performance énergétique, Utilisation durable des ressources

	Objectif de Développement Durable	<p>"L'actif/activité répond directement à un enjeu fondamental de développement durable (ODD) ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge - ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable - ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation - ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions - ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable - ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité" 	<p>Atténuation du changement climatique, Utilisation durable des ressources, Protection des écosystèmes et de la biodiversité</p>
Opérateur/loueur	Controverses	L'opérateur fait-il l'objet de controverses ?	Bonne gouvernance et lutte contre la corruption
	Environnement	Existence d'une politique environnementale (enjeux et objectifs)	<p>Atténuation du changement climatique, Utilisation durable des ressources, Protection des écosystèmes et de la biodiversité</p>

Gouvernance	"Avez mis en place un système de management - de l'environnement, de la qualité, etc - répondant à une ou plusieurs normes internationales (Préciser en commentaire les normes concernées)"	Atténuation du changement climatique Bonne gouvernance et lutte contre la corruption
	Formalisation d'une politique de conduite des affaires et de lutte contre la corruption	Bonne gouvernance et lutte contre la corruption
	Existence d'une stratégie RSE structurée, incluant un plan d'actions ou des objectifs sur les enjeux à la fois sociaux, environnementaux et liés aux parties prenantes	Atténuation du changement climatique, Bonne gouvernance et lutte contre la corruption
	Publication d'informations relatives aux pratiques RSE	Atténuation du changement climatique Bonne gouvernance et lutte contre la corruption
	Existe-t-il un dispositif de partage des bénéfices (hors dispositifs légaux) ?	Bonne gouvernance et lutte contre la corruption
	Le taux d'imposition effectivement payé est-il cohérent avec les pratiques de marché ?	Bonne gouvernance et lutte contre la corruption
	Avez-vous mis en place une politique ESG similaire en interne quant aux choix des utilisateurs finaux ?	Bonne gouvernance et lutte contre la corruption
Social	"L'actif est-il utilisé dans des pays à risques en matière de droits humains ? (Préciser en commentaire les pays concernés)"	Bonne gouvernance et lutte contre la corruption, Respect des droits de l'homme et lutte contre les discriminations
	L'actif est-il utilisé dans des pays exposés aux risques de corruption ?	Bonne gouvernance et lutte contre la corruption

		Existence d'une politique de non-discrimination.	Bonne gouvernance et lutte contre la corruption, Respect des droits de l'homme et lutte contre les discriminations
Utilisateur final	Controverses	L'utilisateur final fait-il l'objet de controverses ?	Bonne gouvernance et lutte contre la corruption
	Gouvernance	L'utilisateur final a-t-il pris des engagements dans le but de contribuer à la transition énergétique et écologique ?	Atténuation du changement climatique

g) Méthodes applicables aux caractéristiques environnementales ou sociales

L'évaluation des caractéristiques environnementales ou sociales se fait à travers un questionnaire ESG, composé des 19 indicateurs indiqués dans la partie précédente, répartis en familles et sous-familles.

Ces 19 indicateurs appellent à une évaluation fermée (comme « oui », « non » ou « non applicable » par exemple). Un barème permet d'attribuer un score à chaque indicateur, allant de 0 à 100. Le mécanisme suivant permet de calculer le score ESG global :

- Chaque indicateur possède un poids égal dans une sous-famille donnée, permettant de calculer le score des sous-familles.
- Chaque sous-famille a un poids différent dans une famille donnée, permettant de calculer le score des familles.
- Chaque famille a un poids différent, permettant de calculer le score ESG de l'investissement. Le poids de la famille « Actif » est de 50%, de la famille « Opérateur » est de 30% et de la famille « Utilisateur » est de 20%.
- Pour déterminer le score ESG global du Fonds, les scores de chaque famille et de chaque investissement sont pondérés par le pourcentage de capital à risque à date pour cet investissement dans le Fonds.

Le score minimal requis pour chaque famille est de 40%.

Le score ESG global du Fonds est de 83/100 d'après ce scoring au 31/12/2023.

h) Sources et traitement des données

Les données utilisées dans les procédures pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales proviennent de diverses sources.

L'analyse ESG en phase de pré-investissement implique :

- Des recherches approfondies menées sur Internet pour mieux comprendre l'actif, son activité, son impact et son positionnement ESG par rapport aux autres actifs substituables, ainsi que pour mieux comprendre l'activité de la contrepartie et des différents acteurs impliqués et leur impact environnemental et social. Aucune de ces données n'est estimée.
- Examen de la documentation fournie par la contrepartie, opérateur ou courtier. Cette documentation peut consister en des présentations de l'entreprise, de son marché, de l'actif, de la transaction ou du business plan, mais il est également possible d'obtenir des documents de la contrepartie détaillant les calculs des émissions de CO₂, par exemple. Aucune de ces données n'est estimée.
- Échanges par courriel ou visioconférence avec la contrepartie, l'opérateur ou l'apporteur d'affaires, afin d'obtenir des réponses à des questions spécifiques. Aucune de ces données n'est estimée.

- Enfin, des experts et consultants peuvent être contactés pour approfondir l'analyse et la compréhension de l'actif, le marché et les enjeux ESG associés. Aucune de ces données n'est estimée.

En parallèle de cette analyse ESG, le questionnaire ESG conçu avec EthiFinance est complété. Les informations nécessaires pour répondre au questionnaire ESG sont, dans un premier temps, extraites de sources publiques ou disponibles (site internet de la contrepartie, articles, analyses, etc). Si les informations disponibles ne permettent pas de répondre à tous les indicateurs, les contreparties sont consultées à travers des questions-réponses, des échanges ou des envois de documents, afin de compléter le questionnaire.

Afin de garantir la qualité des données, Flexam se fie :

- Aux contrôles dont fait l'objet la source (audit, certification...)
- Aux croisements effectués entre les différentes données fournies par différentes sources
- A notre jugement professionnel et à la cohérence avec des données connues

Les données sont traitées de différentes manières à différentes étapes du processus d'investissement :

- Les données obtenues dans le cadre de l'analyse ESG pré-investissement sont incluses dans le mémorandum d'investissement pour évaluation par le comité d'investissement. Cette évaluation est basée sur des données qualitatives et/ou quantitatives. Les données quantitatives peuvent inclure les émissions de carbone ou le nombre de voitures électriques dans le parc automobile d'une entreprise, par exemple. Les membres du comité d'investissement examinent ces données en détail afin de donner un avis positif ou négatif ;
- Les données obtenues dans le cadre du questionnaire ESG conçu avec EthiFinance permettent ensuite d'attribuer des notations à l'actif, à la contrepartie et à l'utilisateur final. La note finale attribuée à la transaction est obtenue en pondérant les notes de l'actif à 50%, de l'opérateur à 30% et de l'utilisateur à 20%. Ces notations sont prises en compte dans la décision d'investissement et sont mises à jour et revues annuellement dans le processus de gestion du portefeuille.

i) Limites aux méthodes et aux données

Certaines limites peuvent être relevées dans les méthodes et les données traitées par Flexam. En effet, Flexam n'a pas systématiquement accès à des données quantitatives pour l'évaluation de l'impact environnemental des différents actifs. Ce risque est compensé en recherchant des données sur des actifs similaires sur Internet et en cas de doute de la conformité de l'actif aux critères ESG de Flexam, un expert peut être contacté pour obtenir un meilleur confort.

Par ailleurs, afin de réaliser son analyse ESG pré-investissement, Flexam obtient ses données auprès de diverses sources externes qui peuvent être interrogées que ce soit l'opérateur, le courtier ou les différents sites web consultés. Ces informations peuvent être erronées et/ou

contradictaires. Cependant, le risque que ces informations soient incorrectes ou trompeuses est atténué par :

- Le fait que les sources telles que les sites Web sont toujours renseignées sous forme de notes de bas de page dans le mémorandum d'investissement qui est ensuite examiné par diverses personnes à différents niveaux. L'équipe d'investissement cherche toujours à se référer à des sources fiables ;
- La multitude de données et les références croisées faites entre les différentes données fournies ;
- Le jugement professionnel.

j) Diligence raisonnable

Au cours de la phase de pré-investissement, Flexam effectue une due diligence approfondie afin de s'assurer que l'investissement est conforme aux critères environnementaux et sociaux du Fonds. Cette due diligence comprend différents processus :

- Une analyse ESG exhaustive est réalisée et les conclusions sont incluses dans le mémorandum d'investissement afin d'être prises en compte lors du comité d'investissement. Cette analyse ESG est effectuée par différents moyens, via l'examen de la documentation fournie par la contrepartie, le courtier ou par d'autres experts tiers, via des questions-réponses et des discussions avec la contrepartie ou via des recherches sur Internet ;
- Un questionnaire ESG est rempli par la contrepartie pour évaluer le respect des Objectifs de Développement Durable tels que définis par l'ONU aux différents niveaux de la transaction, celui de l'actif lui-même, de l'opérateur et de l'utilisateur final ;
- La due diligence est complétée par un processus KYC afin de vérifier l'identité et l'intégrité du client, notamment en ce qui concerne la corruption, le blanchiment d'argent, l'évasion fiscale ou le financement d'activités illégales telles que le terrorisme. Au cours du processus KYC, différents documents sont demandés tels que les statuts ou les documents d'identité des dirigeants de la société.

Enfin, après la due diligence, certaines clauses sont incluses dans les contrats afin de s'assurer que la contrepartie reste intègre pendant la période de la transaction.

k) Politiques d'engagement

Les investissements du Fonds n'impliquant pas l'acquisition d'actions des sociétés liées, Flexam ne siège pas aux conseils d'administration des sociétés. Cependant, Flexam souhaite étendre sa politique ESG au-delà de ses investissements en ayant un impact sur ses contreparties, leurs décisions stratégiques et leurs opérations.

Le premier levier d'influence du Fonds est de conditionner des offres de financement plus attractives au respect de critères ESG élevés. Plus les actifs que la contrepartie cherche à financer sont verts, plus Flexam sera enclin à offrir des taux d'intérêt bas. Cela peut encourager les contreparties à revoir leurs stratégies d'acquisition à long terme en s'orientant vers des actifs plus respectueux de l'environnement afin d'obtenir un financement plus attractif.

Flexam a également déjà inclus dans ses contrats de crédit-bail des clauses subordonnant la poursuite du contrat au respect des objectifs d'émissions carbone pendant toute la durée de la transaction. Cette seconde approche permet d'influencer la contrepartie dans ses opérations quotidiennes dans le but de réduire ses émissions sur le long terme.

Enfin, en demandant chaque année à ses contreparties de remplir le questionnaire ESG conçu avec EthiFinance, Flexam encourage ses contreparties à réfléchir à leur impact sur les différents critères ESG évalués afin de répondre correctement aux questions.

l) Indice de référence désigné

Aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.